

SAINT PAL DE SENOUIRE  
CONSEIL MUNICIPAL  
08 avril 2019

Section Clersanges Pissis Molimard Le Sap

Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP et d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019.

Coupe 2019

Sur proposition de l'ONF, et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe pour les coupes de bois de l'exercice 2019, les parcelles 1A et 6A (9.65 ha) avec vente sur pied.

Toutefois le Conseil municipal ayant décidé de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP, cette coupe de bois pourrait ne pas être effectuée si cette mesure entraine en vigueur le 1er juillet 2019 comme prévu actuellement.

Plan d'aménagement

Le 1er adjoint présente le projet d'aménagement des deux forêts sectionales (CLERSANGES MOLIMARD PISSIS LE SAP et LE SAP) établi par l'ONF Office National des Forêts.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

Un ensemble d'analyse sur la forêt et son environnement ;

La définition des objectifs assignés à cette forêt ;

Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Le Conseil Municipal émet un AVIS FAVORABLE au projet d'aménagement proposé.

Rôle d'affouage 2019

Le conseil municipal de la Commune de Saint Pal de Senouire décide d'établir le rôle d'affouage pour la forêt sectionale de la section de CLERSANGES MOLIMARD PISSIS LE SAP pour l'année 2019.

Budgets 2019 Commune et CCAS approuvés à l'unanimité.

Taux des taxes communales

Pas de changement des taux à l'unanimité. TH 9.24% TFB 9.82 % TFNB 77.04%.

Les subventions aux associations sont arrêtées.

Communauté d'Agglomération du Puy en Velay CAPEV

Le Conseil Municipal évoque l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

Il s'agit d'un document de 1 194 pages avec 104 décisions à prendre dont le départ de Saint Pal de Senouire...

Un courrier a été envoyé à M. le Président pour préciser les conditions et l'organisation de la demande d'avis des électeurs sur le départ de la commune de l'agglomération.

Bilan opérationnel annuel

Présentation du bilan opérationnel annuel 2018 du Service Départemental d'Incendie et de secours. Pour la commune 4 secours à la personne ont été enregistrés.

Divers aménagements routiers

Rendez-vous est pris avec les services départementaux de Craponne sur Arzon pour deux aménagements à envisager sur notre territoire.

- Pose d'un miroir au carrefour RD22 et descente du bourg de St Pal de Senouire.
- Pose de barrières de sécurité sur la route de St Pal de Senouire à Sembadel RD 4 au-dessus du village de Juillard. Des travaux d'aménagement du virage sont prévus sur ce secteur.

Champis fruits des bois

Compte rendu de la réunion de l'association. Un nouveau bureau a été mis en place.

Organisation du tour de Garde de l'urne pour les Elections Européennes du 26 mai

Campagne épareuse

La campagne 2019 est mise à l'étude.

Conseil d'Ecole La Chaise Dieu

Catherine Pierrot, qui représentait la commune, fait le compte rendu de la réunion.